



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture d'Étampes

Bureau de l'Animation Territoriale

ARRÊTÉ
n°321 /2020/SPE/BAT du 15 OCT. 2020
portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes
électorales pour la commune de Vayres-sur-Essonne

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L 19 ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 31 août 2020 portant nomination de Monsieur Christophe DESCHAMPS, en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF-DCPAT-BCA-204 du 7 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DESCHAMPS, Sous-Préfet d'Étampes ;

VU l'instruction ministérielle relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet d'Étampes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres de la commission de contrôle des listes électorales chargée de contrôler la régularité de la liste électorale et de statuer sur les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre

Monsieur BARBOT Jacques, Représentant la commune
Madame GERARD née CHIBERT Nicole, Déléguée du Tribunal d'Instance
Madame DURAND Sonia, Déléguée de l'administration titulaire
Monsieur CRINIS Jean-Luc, Délégué de l'administration suppléant

Article 2 :

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans

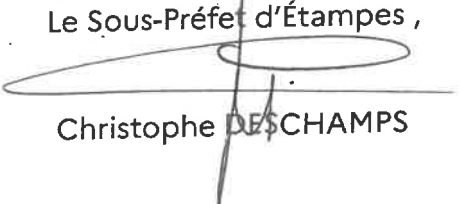
Article 3 :

Cette commission se réunira au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin.

Article 4 :

Le Sous-Préfet d'Étampes, le maire de la commune de Vayres-sur-Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Étampes ,



Christophe DESCHAMPS